

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 17 juin 2011

Présents :

M. COULLARE, Maire

Mme BALCAEN, MM. CORLAY, CLOUET, THOMANN, Adjoint

M. LEFEBVRE Adjoint délégué

Mmes AROGUEZ, BORYCZKA, LEGROS Conseillères

MM. FACCENDA, PINCHEDEZ, QUILLAC, Conseillers

Absents excusés et représentés : Mme DUMOULIN, MM. CWIKLINSKI, MACHU

Secrétaire de séance : Mme BORYCZKA

## 1. Approbation du procès verbal de la séance du 28 mars 2011

Adopté à l'unanimité

## 2. Désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants pour l'élection des sénateurs

Ce vendredi, tous les conseils municipaux des communes du département de l'Oise doivent se réunir pour procéder à l'élection des grands électeurs, qui participeront à l'élection des 4 sénateurs du département, le dimanche 25 septembre 2011 à Beauvais.

Monceaux, commune de moins de 9000 habitants, doit élire parmi ses élus, 3 délégués et 3 suppléants.

Se présentent comme délégués : MM. COULLARE, CORLAY, THOMANN

Se présentent comme suppléants : Mmes BALCAEN, DUMOULIN et M. CWIKLINSKI

Le vote a lieu à bulletin secret. Dépouillement Mme BORYCZKA et M. LEFEBVRE. Assesseurs Mme BORYCZKA et MM. FACCENDA, LEFEBVRE, THOMANN

Secrétaire : Mme AROGUEZ

\* Election pour les délégués titulaires : 15 votes, aucun blanc ni nul

M COULLARE Alain : 15 voix

M CORLAY Bernard : 15 voix

M THOMANN Jean-Claude : 14 voix

\* Election pour les délégués suppléants : 15 votes, aucun blanc ni nul

Mme BALCAEN Sylvie : 15 voix

M CWIKLINSKI Claude : 15 voix

Mme DUMOULIN Sylvie : 14 voix

Sont déclarés élus :

Délégués titulaires: MM. COULLARE, CORLAY, THOMANN

Délégués suppléants : Mmes BALCAEN, DUMOULIN et M. CWIKLINSKI

## 3. Intégration de la commune de Sacy le Petit dans le SITTEUR

Cette commune est maintenant équipée du tout à l'égout et demande le raccordement de son réseau d'eaux usées à la station d'épuration. Cette demande est soumise au vote de toutes les communes actuellement intégrées au SITTEUR, ce raccordement est accordé si au moins 50% des communes y sont favorables.

M. LEFEBVRE rappelle que toutes les communes du SITTEUR ont dû participer au coût de la mise en place de la station d'épuration et demande si Sacy le Petit sera mis à contribution.

Monsieur le Maire répond que tous les habitants des communes qui se raccordent à la station d'épuration supportent : la part Lyonnaise du traitement soit 0,618 €/m<sup>3</sup>, et la surtaxe financière pour rembourser les emprunts soit 0,30 €/m<sup>3</sup>.

M. COULLARE soumet aux élus le vote. Le raccordement est voté à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4. Subventions aux associations.**

Monsieur Le Maire a examiné les comptes des associations et leurs courriers reprenant leurs demandes et il propose d'allouer aux associations, les subventions suivantes :

\* Pour le Tennis club de Monceaux-Brenouille, Mme BALCAEN ayant le pouvoir de Monsieur MACHU secrétaire de l'association, sort de l'assistance : la subvention proposée est de 500€

\* Comité d'animation de Monceaux, Mme LEGROS, présidente de l'association sort de l'assistance, Monsieur le Maire propose 500 €

\* La section de Gymnastique volontaire, Monsieur Le Maire ayant le pouvoir de Mme DUMOULIN, présidente de cette association, sort. La demande de subvention est de 500 €.

\* La Société de Chasse, proposition de subvention de 500 €

\* La Coopérative scolaire : 600 €

\* Ping-Pong Loisirs : 150€

\* L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Pont Ste Maxence : 200 €

\* Ligue contre le CANCER : 150€

\* APEI de Creil : 250€

\* Groupement des Parents de Monceaux, Mme BORYCZKA, présidente de l'association sort, Monsieur le Maire propose 350 €.

Toutes ces propositions sont votées à l'unanimité des membres présents, une délibération sera prise en ce sens.

#### **5. Décision Modificative du budget communal**

**5/1** Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative est nécessaire concernant l'article subventions aux associations en effet un budget de 3 600 € a été voté et le montant total de demande des subventions est de 3 700 €.

Article 022 dépenses imprévues – 100 €

Article 6574 subventions + 100 €

Le conseil accepte cette décision modificative.

Une délibération sera rédigée dans ce sens.

**5/2** Monsieur le Maire informe que suite au contrôle du budget par notre trésorier l'excédent de fonctionnement n'étant pas repris entièrement une anomalie est détectée automatiquement par le logiciel Hélios. De ce fait il propose de prendre la décision modificative suivante :

- Rectification du 002 excédent de fonctionnement reporté : + 5 300 € (soit 94 011 € au lieu de 88 711 €)  
61521 Entretien de terrains : + 5300 € (soit 20 322 € au lieu de 15 022 €)

- Soit un budget total de 547 779 € en dépenses/ recettes de fonctionnement.

Le conseil adopte cette décision modificative.

#### **6. Fixation des tarifs des concessions du columbarium**

Monsieur THOMANN, à l'invitation de Monsieur Le Maire, prend la parole pour proposer la tarification concernant la mise à disposition des urnes du columbarium. Douze cases et un jardin du souvenir ont été réalisés.

Après concertation des membres du conseil, il a été convenu que:

- \* 6 cases seraient proposées à la vente dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

- \* Le prix de vente d'une case sera de 495 €, avec une concession accordée pour 30 ans.

\* Le dépôt des cendres sera soumis à une taxe de 130 € qui comprend : l'ouverture de la case et le coût de la plaque signalétique. La gravure de celle-ci restant à la charge de la famille.

\* A la fin de la concession, si celle-ci n'est pas renouvelée, l'épandage des cendres sera fait dans le jardin du souvenir. Le tarif de ce transfert des cendres est fixé à 80 €, cela comprend l'ouverture et la fermeture de la case ainsi que la gravure de la plaque du jardin du souvenir.

Les membres du conseil, à l'unanimité, des membres présents approuvent la tarification ainsi présentée.

Une délibération sera prise en ce sens.

## **7. Demandes de subvention auprès du Conseil Général de l'Oise**

Monsieur le Maire propose de présenter deux dossiers de demande de subventions, un premier concernant l'aménagement de la ruelle Mamy pour un coût de 118 365 € HT, un second pour l'élargissement et le réaménagement du bas de la rue Carrosse d'un coût de 28 500 € HT. Les travaux sont prévus pour courant 2012.

Monsieur Le Maire, invite Monsieur CORLAY à prendre la parole pour expliquer la proposition d'aménagement de la ruelle Mamy.

Monsieur Corlay présente le plan d'aménagement qui a pour priorité de sécuriser les piétons, notamment les enfants qui sont nombreux à emprunter cette rue pour se rendre à l'école.

- présence d'un trottoir en béton lavé, à droite dans le sens de circulation.

- mise en place d'un plateau ralentisseur à l'entrée de la ruelle, d'autre part cette rue passera en « Zone 20 », c'est-à-dire vitesse limitée à 20kms/h.

des places de stationnement seront déterminées et un effort sera aussi réalisé pour aménager de petits espaces verts.

## **8. Questions diverses**

\* Le club cycliste de Nogent/Oise propose d'organiser une course de vélos dans les rues de Monceaux. Cette course concernerait des enfants licenciés âgés de 5 à 12 ans soit environ 150 enfants regroupés en 10 catégories. Une telle manifestation est entièrement organisée par le club (sécurité, encadrement), d'où un certain coût pour la commune environ 800 €. Une date reste à déterminer, soit en septembre 2011 ou le cas échéant septembre 2012.

\* Mme LEGROS nous informe que la sortie de fin d'année des anciens est prévue, ce sera un « repas Guinguette », le dimanche 23 octobre à Champigny /Marne.

\* Monsieur CWIKLINSKI absent lors de la réunion a donné pouvoir à M. THOMANN avec une question concernant la clôture de la chasse communale. Monsieur COULLARE répond qu'il a vu Monsieur COULLOC'H il y a 2 jours et confirme que la clôture a été remise en état.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour la séance est levée à 20 h50

La secrétaire de séance

N. BORYCZKA

Le Maire,

A. COULLARÉ